

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2021

---

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN  
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 348

présenté par

M. Thiébaud

à l'amendement n° 277 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 23**

À l'alinéa 3, après le mot :

« proposent »,

insérer les mots :

« , de recyclage et de réemploi des boîtiers de connexion internet et des décodeurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à tenir compte d'un des ajouts adoptés en commission, afin d'inclure le recyclage et le réemploi des box et décodeurs parmi les actions des opérateurs visant à réduire leur empreinte environnementale.